

DU CÔTÉ DES PROGRÈS POUR L'ÉGALITÉ DES FEMMES, ON PEUT NOTER L'AMPLEUR DES AVANCÉES LÉGISLATIVES EN FRANCE ET EN EUROPE DEPUIS UNE TRENTAINE D'ANNÉES. QUATRE LOIS EMBLÉMATIQUES ONT TRADUIT CES AVANCÉES : LOI VEIL (1975), LOI SUR LE DIVORCE PAR CONSENTEMENT MUTUEL (1975), LOI SUR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE (1983), LOI SUR LA PARITÉ (2000). HÉLAS, CES LOIS NE SONT PAS TOUJOURS APPLIQUÉES, LOIN DE LÀ. CE QUI A CONDUIT À UNE NOUVELLE LOI SUR L'ÉGALITÉ SALARIALE EN MARS 2006.

> L'égalité femmes hommes des avancées en Champagne-Ardenne

Les facteurs de progression

Pour réussir, les femmes se donnent les moyens. Cela passe bien sûr par une élévation du niveau de formation. On compte désormais 54 % de filles dans l'enseignement supérieur. Les filières menant aux postes de cadres se féminisent tout doucement : les écoles d'ingénieurs accueillent aujourd'hui 24 %* de filles, tandis que les écoles de commerce recensent 47 %* d'étudiantes parmi leurs effectifs.

Une plus grande implication professionnelle

Les femmes s'investissent davantage dans leur vie professionnelle. Le taux d'activité féminin, en hausse, dépasse aujourd'hui 64 %. Quant aux interruptions de carrière, elles diminuent : les femmes ne s'arrêtent plus de travailler lorsqu'elles ont des enfants, mais s'attachent à mener de front vie professionnelle et vie de famille.

Des institutions publiques qui se mobilisent depuis de nombreuses années

En premier lieu, la Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité qui existe depuis 1976, a pour mission première, l'égalité entre les hommes et les femmes ; c'est une exigence qu'elle essaie d'intégrer dans toutes les politiques publiques. Elle travaille aussi avec d'autres partenaires comme les

collectivités locales, le monde économique ou associatif. Son intervention s'applique à quatre domaines principaux :

- l'accès des femmes aux responsabilités dans la vie politique, économique et associative,
- l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes,
- l'égalité d'accès au droit et à la dignité y compris la lutte contre les violences faites aux femmes,
- l'articulation entre vie professionnelle, vie familiale et les loisirs, qui est un peu l'articulation des temps de vie et qui concerne aussi bien les hommes que les femmes.

Parallèlement, d'autres institutions publiques et politiques se sont dotées de cette mission comme le Conseil Régional, les services déconcentrés de l'Etat, l'Education Nationale, l'Université...

Des entreprises qui s'engagent

Autre facteur de progression : l'initiative de certaines entreprises qui n'hésitent plus à mettre en œuvre une politique volontariste en faveur des femmes. Ainsi, PSA Peugeot Citroën, EDF, Cetelem, Axa et bien d'autres ont été récompensées par le Label Egalité pour leurs pratiques exemplaires. En Champagne-Ardenne, l'Agefos-Pme en a été le premier exemple.

Le label Egalité

46 entreprises détiennent aujourd'hui le label Egalité, qui récompense leurs efforts en matière de parité hommes-femmes



Remise du Label Egalité à Gérard Vaucouleur au Ministère du Travail

[INTERVIEW]

« Gérard Vaucouleur

Directeur Agefos-Pme Champagne-Ardenne

Avant lorsqu'on abordait le sujet on entendait féminisme et aujourd'hui on entend égalité

ARIFOR MAGAZINE : QUELLES SONT LES RAISONS QUI VOUS ONT MOTIVÉ DANS L'OBTENTION DU LABEL EGALITÉ ?

GÉRARD VAUCOULEUR : Une volonté politique que j'ai eu et que j'ai exprimé durant de nombreuses années. En fait, il y a 30 ans à la création de l'Agefos Pme, les syndicats souhaitaient déjà que l'on travaille sur l'écart de formation entre les hommes et les femmes. A l'époque, nous n'avions pas d'outils. J'étais un peu frustré car je souhaitais répondre à cette demande des syndicats. D'année en année l'égalité est devenue un sujet dont les politiques se sont saisis et en région nous avons créé le Réseau Actifs Référents Egalité. La ministre à l'époque a créé un label qui permettait de récompenser les entreprises qui s'investissaient.

AM : QUE DOIVENT FAIRE LES ENTREPRISES POUR OBTENIR CE LABEL ?

G. V. : Cela doit être en premier lieu, une volonté partagée par les équipes. Après un auto-diagnostic, il faut mettre en place des actions concrètes : un accord d'entreprise dans le domaine de l'égalité professionnelle, informer et sensibiliser dirigeants et salariés à la mixité et à l'égalité, supprimer les écarts de rémunérations, renforcer l'égalité d'accès à la formation, rendre possible des aménagements d'horaires...

L'AGEFOS PME Champagne-Ardenne, est la 1^{ère} entreprise de la région à avoir signé la charte de parentalité. www.gouvernement.fr

AM : QUELS ONT ÉTÉ LES CHANGEMENTS AU SEIN DE VOTRE ENTREPRISE ?

G. V. : Nous avons par exemple changé la composition de notre comité directeur composé de 2 hommes et une femme. Nous l'avons élargi à 2 hommes et 2 femmes. L'arrivée d'une nouvelle femme a permis de faire remonter des sensibilités différentes et cela a provoqué des changements dans la chaîne du travail. Nous avons également travaillé sur les familles de métiers. Je me suis rendu compte que pour certains métiers comme assistant de gestion ou administratif, il n'y avait que des femmes et aucun cadre. Nous y avons donc remédié. D'un seul coup, cela a changé l'image de ce métier. Parallèlement toute l'équipe a été formée sur l'égalité pour qu'ils soient tous légitimes pour en parler.

AM : PENSEZ-VOUS QU'IL Y A EU UNE ÉVOLUTION SUR LE SUJET ?

G. V. : Oui, en 10 ans il y a une évolution importante. Avant lorsqu'on abordait le sujet on entendait féminisme et aujourd'hui on entend égalité. Les hommes et les femmes se sentent tous concernés et ils deviennent eux-mêmes acteurs. Dans l'entreprise c'est devenue la volonté d'être bien chez soi. ■

Le contrat de mixité professionnelle

Le contrat de mixité professionnelle vise à favoriser la diversification des emplois occupés par les femmes et leur promotion dans l'entreprise.

Cet objectif, réalisé par le biais d'une embauche, d'une mutation, d'une promotion, peut être mis en œuvre grâce à l'organisation d'actions de formation ou d'aménagements matériels (réduction des charges physiques, installation de vestiaires, douches...). Pour les entreprises dont l'effectif est inférieur ou égal à 600 salariés, l'Etat apporte des aides : 50 % du coût pédagogique de la formation, 50 % des autres coûts liés à l'insertion professionnelle et 30 % du montant des rémunérations.

POUR EN SAVOIR PLUS

Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité
tél : 03 26 26 13 12

Cari Thouraud Reims accompagnée par Pôle emploi



Dans cette entreprise du bâtiment de 300 salariés, décider d'embaucher des femmes sur les chantiers fut un choix délibéré, une réelle volonté du président national de Cari. Ces jeunes femmes sur un chantier ont amené dès le départ de nouvelles façons de voir le travail en équipe. Un contrat de mixité a permis de financer des locaux pour les femmes. A Reims ce sont déjà 5 femmes qui

ont été embauchées sous contrat à durée indéterminée : une grutière et 4 maçonnes coffreuses âgées de 20 à 37 ans. La première expérience s'étant bien passée avec l'embauche d'une grutière, l'entreprise Cari Thouraud a organisé des visites de chantiers. 50 femmes se sont présentées. Pour celles qui paraissaient les plus intéressées, un stage découverte de 2 semaines fut organisé par Pôle emploi : 4 femmes ont ainsi signé un contrat de professionnalisation et sont passées cette année en CDI. Plusieurs aménagements ont été effectués pour accueillir ces jeunes femmes sur le chantier et notamment l'achat d'un bâtiment pour un vestiaire et des toilettes réservées aux femmes. Coût de l'opération ? 6 500 euros dont la Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité a pris en charge 50 %. Le retour des clients est positif même si au départ ils sont surpris de voir des femmes sur un chantier, le travail est fait ! ■

* Source : Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

> Une 1^{ère} en France le Conseil régional Champagne-Ardenne s'engage avec la Ligue des droits de l'homme (LDH)

La mallette pédagogique de la LDH est un outil pédagogique qui s'appuie sur une exposition de 14 photographies réalisées en 1998 à l'occasion du centenaire de la LDH par des photographes qui ont illustré les principaux droits de l'Homme. L'objectif est de permettre aux jeunes d'aborder les droits de l'Homme dans un cadre pédagogique en s'appuyant sur des supports visuels qui les feront réagir, débattre et qui pourront les inciter à agir concrètement pour les droits de l'Homme. Le contenu de cette mallette est donc une aide pour tout enseignant, formateur, encadrant pour la construction de séquences par exemple, pour tout animateur socio-culturel, pour tout « élève-chercheur » du collège au lycée jusqu'à l'organisme de formation professionnelle. Elle est constituée de 14 fiches, de 4 affiches, d'un recueil des textes



fondamentaux sur les droits de l'Homme ainsi que d'une bibliographie sommaire. La Ligue des Droits de l'Homme Champagne-Ardenne qui représente les sections des quatre départements (08-

10-51-52) s'est naturellement tournée vers le Conseil régional qui lui a fait rencontrer une équipe sensible aux Droits Humains et au devoir de les faire connaître pour les promouvoir et les

défendre.

Le Conseil régional a alors proposé à la LDH d'offrir cette mallette, précieux outil pédagogique, à tous les établissements de formation (Lycées et organismes de formation) de la région qui la demanderaient ! Chaque établissement pouvant à cette occasion, faire appel aux militants de la région LDH, pour sa présentation, son utilisation voire toute rencontre avec les Enseignants... et/ou leurs classes, leurs groupes. L'ampleur de cette opération méritant connaissance et reconnaissance, le Conseil régional a choisi de la présenter avec la LDH, le jeudi 12 novembre 2009, à l'occasion d'une journée consacrée à l'Égalité à Châlons-en-Champagne.

CONTACT : LDH - tél : 06 07 35 14 36
Pôle Orientation et Territoires du Conseil régional : 03 26 70 31 31

Le Prix de la vocation féminine change de nom en s'ouvrant aux garçons il devient le Prix régional pour l'Égalité



En 2009, la Région propose un concept innovant en ouvrant également ce prix aux jeunes garçons, afin de promouvoir l'égalité dans l'accès à la formation des jeunes filles et garçons champardennais d'où son nouveau nom : le Prix Régional pour l'Égalité.

Qui peut y participer ?

Les candidat(e)s au Prix régional pour l'égalité doivent remplir les conditions suivantes :

- Être élèves ou apprenti(e)s d'une classe de 2^e année de CAP ou BEP d'un lycée professionnel de l'Éducation Nationale ou de l'enseignement agricole ou d'un CFA de Champagne-Ardenne, et n'avoir encore jamais reçu le Prix régional de la vocation féminine, ou être stagiaire de l'E2C.
- Pour les filles, être dans une formation où la proportion moyenne des filles, au niveau régional, est inférieure à 15 % de l'effectif.
- Pour les garçons, être dans une formation où la proportion moyenne des garçons, au niveau régional est inférieure à 15 % de l'effectif.

Le jury réunit le 6 juillet, examinera les 79 dossiers déposés, dont 13 dossiers déposés par des garçons.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT

COMPLÉMENTAIRE : Direction des lycées et de l'apprentissage du Conseil régional
tél : 03 26 70 31 91

Le Prix de la vocation scientifique et Technique de la DRDFE

Le service des droits des femmes et de l'égalité organise, chaque année, le Prix de la Vocation Scientifique et Technique des filles (PVST) qui attribue à 650 élèves de classes de terminales une dotation de 1 000 € chacune. Ce prix a pour but d'encourager les jeunes filles accédant à l'enseignement supérieur, à s'orienter vers les formations scientifiques et/ou techniques, où elles sont encore peu présentes (moins de 40 %). En 2009, 16 prix, d'un montant de

1 000 € chacun, ont été alloués à la région Champagne-Ardenne.

Qui peut y participer ?

Tous les élèves des classes de terminales des lycées d'enseignement général, technologique, professionnel et agricole, du secteur public et privé sous contrat peuvent concourir pour l'obtention du prix, dès lors qu'elles s'orientent vers des filières scientifiques et/ou technologiques de l'enseignement supérieur français où la part des jeunes filles inscrites ne dépasse pas 40 %.

La date limite de dépôt des dossiers est le 31 juillet 2009

CONTACT : Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité
tél : 03 26 26 13 12 - email : droits-des-femmes@champagne-ardenne.gouv.fr

Créez Comme Elles le cercle des créatrices d'entreprises

Cette association troyenne regroupe une soixantaine de femmes chefs d'entreprise et porteuses de projets. L'association permet aux femmes d'être accompagnées dans le montage de leur dossier avant et après la création d'entreprise. Elle leur permet également d'échanger sur leur expérience et de bénéficier de l'effet de réseau.

Association « Créez comme elles » - rue de Preize à Troyes - tél : 06 71 04 82 77

Une étude territoriale sur les acteurs et actions en faveur de l'égalité



Présentation de l'étude territoriale au Conseil régional le 1^{er} Juillet 2009

Dans la perspective d'une préfiguration d'un observatoire régional pour l'Égalité préconisé par le CESR dans le cadre de la mise en œuvre de la charte européenne pour l'égalité, le GIP ARIFOR a accueilli au sein du PRILDE, Géraldine Duféal, étudiante en Master 2 Psychologie et pratique de l'orientation au CNAM de Reims. Elle a ainsi effectué une étude sur le territoire de la Champagne-Ardenne afin de recenser les acteurs et les actions innovantes en matière d'égalité. Ce travail a donné lieu à la production de 15 fiches sur : la mobilité, le label égalité, le coupon violence du CIDFF Marne, l'intervention de Esta Webster dans les établissements scolaires, les modes de garde atypique... Ce travail va venir alimenter la réflexion engagée par le Conseil régional et ses partenaires sur cette question.

Ces fiches seront téléchargeables sur le site du PRILDE :
➔ www.discriminations-egalite-champagneardenne.fr
CONTACT : Emilie Arnoulet : 03 26 21 83 14

La Charte européenne



Le Conseil régional est la seule collectivité territoriale de la région, à ce jour, à être signataire de la Charte Européenne pour l'Égalité dans la vie locale. Depuis 2008, une conseillère

régionale, Karine Jarry, est déléguée à cette question. Au regard des préconisations proposées par le CESR, la Région prépare un plan d'actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, qui comprendra dans un 1^{er} temps, une formation à destination des élus régionaux et des personnels des Services de la Région.

CONTACT : Clémence Nowak,
Conseil régional - tél : 03 26 70 31 58



Le projet Collectif Z Machine

Collectif composé d'artistes de divers horizons (cirque, arts plastiques, théâtre, vidéo), Z Machine est une plateforme favorisant le développement de projets individuels et collectifs. Récemment, le collectif a décidé d'inscrire son action dans le cadre du programme européen Jeunesse en Action afin de donner une nouvelle dimension aux projets développés en son sein. Un projet « Initiatives de jeunes » avec le Portugal a ainsi vu le jour portant une réflexion sur les violences faites aux femmes par le biais d'une expression artistique. Ce projet soutenu par la Région Champagne-Ardenne se déroule du 2 juillet au 2 octobre 2009 et comprend une visite de planification, un séjour de 25 jours au Portugal sous la forme d'ateliers (théâtre, exposition photos, film) et différentes actions à leur retour en Champagne-Ardenne. Un DVD sera édité.

CONTACT : Emmanuelle Brissard
Conseil régional - tél : 03 26 70 31 47

> L'Education Nationale tisse sa toile de l'égalité

Dans l'Education Nationale guidée par la convention nationale « convention pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes, dans le système éducatif », chaque établissement scolaire (collège, LP, lycée) et CIO a un correspondant-e égalité filles garçons. Le Rectorat (SAIO) a organisé une journée de formation à destination de ces personnes dans chaque département de l'académie pour cette année scolaire, une autre est déjà prévue pour la rentrée prochaine. Ces journées ont pour objectif d'apporter des éléments théoriques aux acteurs, actrices mais aussi de rencontrer les partenaires locaux et correspondant-es du département et de se nourrir de nouvelles idées d'actions.

Des opérations multiples ont été ainsi organisées dans les établissements scolaires et les CIO :

- Travail à l'aide d'expositions (prêtées par le Rectorat) « Il était une fois l'histoire des femmes », « Femmes en math... Pourquoi pas vous ? » ... (ou la Région) « Femmes en résistance », ou la DRDFE « Les différentes formes de violence faites aux femmes » ou encore « Paroles de femmes » de la Poste.

- Travail avec des troupes théâtrales sur les thèmes « Stéréotypes et respect mutuel » (en partenariat avec la DRDFE et les CIDFF)

- Préparation et aide pour les différents prix : PVST (Prix de la Vocation Scientifique et Technique, en partenariat avec la DRDFE), prix régional pour l'Egalité (en partenariat avec la Région)...

- Préparation et participation à différents concours : ONISEP, Olympes de la Parole (un lycée aubois a remporté le premier prix au niveau national)

- Organisation de forums dans les



établissements « connaissance des métiers avec le questionnement genre »

- Organisation d'une journée banalisée sur le thème de respect mutuel, métiers scientifiques et technologiques...

- Mise à disposition dans tous les établissements scolaires et CIO d'une mallette pédagogique réalisée avec le concours du Fonds Social Européen. Mallette composée de fiches techniques et pédagogiques fournissant aux acteurs, actrices de terrain des supports à des actions de sensibilisation qu'ils souhaiteraient entreprendre avec leurs élèves.

Comme le précise Valérie Krein, chargée de mission Egalité des chances filles / garçons au SAIO « Tout ce travail de sensibilisation est rendu possible grâce au partenariat depuis janvier 2000, avec des représentants de l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres, de la Délégation Régionale des Droits des Femmes et à l'Egalité, de l'Université de Reims Champagne-Ardenne, de l'ONISEP, de la Direction Régionale de l'Agriculture et de la forêt, du Rectorat (SAIO). Une convention inter-institutionnelle est en cours de rédaction pour entériner ce partenariat. »

CONTACT :

Valérie Krein - tél : 03 26 05 99 28

La mission Egalité de l'Université

La mission Egalité de l'Université existe depuis la Convention Interministérielle du 25 février 2000.

Elle a pour but de :

- Sensibiliser à la problématique des genres tous les milieux (étudiant-e-s, enseignants /chercheurs, IATOS) mais aussi agir dans certaines directions pour améliorer certains aspects de la vie universitaire

- Assurer la promotion des actions visant à faciliter l'accès des filles dans l'enseignement supérieur, notamment dans les études scientifiques

- Assurer le soutien et la promotion des recherches et des formations autour des questions du genre

- Coordonner les différentes actions à travers un groupe académique institutionnel, regroupant le SAIO de Reims, l'IUFM de Reims...

- Répondre aux appels d'offre intégrant la dimension du genre (convention ministère, convention soutenue par le Fond Social Européen...)

- Développer des liens avec les autres missions de l'enseignement supérieur.

CONTACT : Christelle Declercq
Chargée de mission égalité à l'Université Reims Champagne-Ardenne

L'Europe pour les femmes



L'Europe pour les femmes est un guide qui met en lumière certains des nombreux domaines dans lesquels les actions menées à l'échelle européenne ont un impact sur

des questions concernant l'égalité entre les femmes et les hommes : des droits des consommateurs, des effets de la crise économique et financière ou du contrôle des produits chimiques dangereux, les décisions de l'Union européenne ont une réelle influence sur votre vie et votre avenir.

TÉLÉCHARGEABLE

À L'ADRESSE SUIVANTE :

<http://ec.europa.eu/publications/booklets/others/80/fr.pdf>